

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 23\_201**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre 18 h30,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : MARCHÉ DE MAINTENANCE  
ET DÉPANNAGE DES INSTALLATIONS  
DE CHAUFFAGE, VENTILATION  
CENTRALE DE TRAITEMENT D'AIR ET  
EAU CHAUDE SANITAIRE**

**Date de la convocation :** Mardi 12 décembre 2023

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 27 Pouvoirs : 4 Votants : 31</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 31 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTA SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Nathalie HENNER à Véronique MOREL ; Mathias LAVOLÉ à Jean-Claude SARTER ; Martine MACHON à Suzy REY ; Wilfried TISSOT à Anne LENFANT</p>
---	---

**CONSIDÉRANT** que le marché en cours pour la maintenance et le dépannage des installations de chauffage, ventilation, centrale de traitement d'air et eau chaude sanitaire arrive à terme le 31 décembre 2023

**CONSIDÉRANT** la nouvelle consultation mise en place sur un site d'annonces légales

**CONSIDÉRANT** la remise des offres au 18 décembre 2023

**CONSIDÉRANT** la commission d'appel d'offre réunie avant le conseil communautaire qui propose de retenir la réponse du seul candidat ayant répondu, à savoir l'offre de l'entreprise E2S

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :**

- **ACCEPTE** le candidat retenu par la commission d'appel d'offre
- **AUTORISE** la Présidente à signer le marché avec l'entreprise E2S

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 20 décembre 2023,

La Présidente,  
Anne LENFANT

Plo JC SARTER

